



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>Identificateur de la Matière</b>	<b>ARCTIC ORANGE™ ICEMELTER</b>
<b>Usage du Produit</b>	Dégivreur
<b>Fabricant</b>	XYNYTH Manufacturing Corp. 122 - 3989 Henning Drive Burnaby, B.C. Canada V5C 6N5 604-473-9343
<b>D'Urgence</b>	1-800-635-8423

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

<b>GHS: CONTACT DANGER - PEAU</b>	Catégorie 2 - Provoque une irritation de la peau
<b>GHS: CONTACT DANGER - LES YEUX</b>	Catégorie 2B - Provoque une irritation de yeux
<b>GHS: TOXICITÉ AIGUË - INHALATION</b>	Non Classé
<b>GHS: TOXICITÉ AIGUË - ORALE</b>	Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion
<b>GHS: TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE</b>	Non Classé
<b>GHS: CANCÉROGÉNICITÉ</b>	Non Classés selon les critères de GHS, NTP, IARC, WHMIS ou OSHA.

### GHS SYMBOLE:



### GHS MOT INDICATEUR:

**ATTENTION**

### MENTION DE DANGER:

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Nocif en cas d'ingestion.

### CONSEILS DE PRUDENCE (Prevention):

Porter des lunettes et faire face à la protection.

Porter des gants de protection.

Se laver les mains après avoir manipulé.

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

### CONSEILS DE PRUDENCE (Réponse):

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin

EN CAS D'INGESTION: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

**CONSEILS DE PRUDENCE (Stockage):**

Pas Disponible

**CONSEILS DE PRUDENCE (Élimination):**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**RISQUES NON CLASSÉS AILLEURS:** Aucuns Connus

**SECTION 3: COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

COMPOSANT	# CAS
Chlorure de Calcium	10043-52-4
Chlorure de Sodium	7647-14-5
Teinture de couleur soluble	S/O

**SECTION 4: PREMIERS SOINS**

- Contact avec la Peau:** Éliminer le plus possible de poudre. Rincer à grande eau. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
- Contact avec les Yeux:** Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
- Ingestion:** Donner de l'eau. Ne pas faire vomir. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Peut provoquer une irritation. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE LE FUE**

- Propriétés Inflammables:** Produit n'est Pas Inflammable
- Point d'Éclair et Méthode de Détermination:** Pas Disponible
- Moyens d'Extinction:** Pas Disponible
- Limites d'Inflammabilité:** Pas Disponible
- Risques d'Explosion:** Pas Disponible
- Produit de Décomposition Thermique Dangereux:** Formé dans des conditions d'incendie. Du gaz de chlorure d'hydrogène, L'oxyde de calcium.

**SECTION 6: PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT**

- Méthodes de Nettoyage:** Balayer ou matériau sec sous vide pour l'élimination correcte. Laver la zone avec de l'eau.
- Traitement des Déchets:** Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et locaux pour l'élimination appropriée des déchets chimiques.

**SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

- Protection Individuelle:** Porter des lunettes ou des lunettes de sécurité, gants de retenue chimique et un tablier.
- Manipulation et Stockage:** Lavez les mains après manutention.  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Exigences Particulières d'Expédition:** Sans Objet

## SECTION 8: MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Protection Respiratoire:</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé avec filtres à poussière.
<b>Protection de la Peau:</b>	Des gants résistants aux produits chimiques.
<b>Protection pour les Yeux et le Visage:</b>	Lunettes de protection ou des lunettes de sécurité.
<b>Procédure de Manipulation:</b>	Lavez les mains après manutention.

## SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État Physique:</b>	Solide	<b>Aspect:</b>	Granules orange, secs
<b>Densité Apparente:</b>	80Lb (36.3kg) /Ft <sup>3</sup>	<b>Seuil de l'Odeur:</b>	Pas Disponible
<b>Point de Fusion:</b>	791°C / 1456°F	<b>Odeur:</b>	Odeur minimale
<b>Point d'Ébullition:</b>	1550°C / 2822°F	<b>Densité de Vapeur:</b>	Pas Disponible
<b>Pression de Vapeur:</b>	Pas Disponible		

## SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable
<b>Possibilité de réactions dangereuses/Décomposition:</b>	Formé dans des conditions d'incendie. Du gaz de chlorure d'hydrogène, L'oxyde de calcium.
<b>Matières Incompatibles:</b>	La chaleur est générée lorsqu'il est mélangé avec de l'eau ou des acides aqueux.

## SECTION 11: PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

### VOIES D'ENTRÉE

<b>Peau:</b>	Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation de la peau.
<b>Yeux:</b>	Peut provoquer une légère irritation des yeux
<b>Inhalation:</b>	La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures
<b>Ingestion:</b>	Faible toxicité en cas d'ingestion. Avaler de grandes quantités peut être nocif.

<b>Effets d'une Exposition Aiguë:</b>	Irritation légère
<b>d'Autres Risques pour la Santé:</b>	Aucuns Connus

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Toxicité:</b>	Pas Disponible
<b>Persistance et Dégradabilité:</b>	Pas Disponible
<b>Bioaccumulation/Accumulation:</b>	Pas Disponible
<b>Mobilité dans l'Environnement:</b>	Pas Disponible
<b>d'Autres Effets Indésirables:</b>	Pas Disponible

### SECTION 13: ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

**Instructions pour l'Élimination:**

Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**United States DOT:**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Canadian TDG:**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### SECTION 15: DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

**US Règlements:**

Coté sur les États-Unis TSCA ( Toxic Substances Control Act ) inventaire.

**Canadian Règlements:**

WHMIS (2015) - lésions/irritation oculaires - catégorie 2 - class. H319

### SECTION 16: RENSEIGNEMENTS DIVERS

SDS Préparé par: XYNETH Manufacturing Corp.

Date: 01, Juillet 2023